



Rapport de la commission de gestion

La Commission de Gestion, composée de Messieurs Gwenaël Cochand, Denis Ruch, Olivier Perrin et Steeve Duvoisin s'est réunie le 18 novembre 2024, pour étudier le **préavis municipal n° 5/2024, concernant le budget communal 2025.**

La Municipalité a délégué notre Syndic, Monsieur André Cachin et notre boursier, Monsieur Jean-Michel Brandt, pour répondre à nos questions. Nous les remercions pour les réponses à nos questions et la qualité du travail fourni.

Comme vous l'aurez constaté, la présentation des comptes est différente de l'année passée en raison de la mise en place du nouveau modèle comptable MCH2. A cet effet, Monsieur Jean-Michel Brandt nous a présenté les objectifs et principaux changements liés à ce nouveau modèle comptable.

Les principaux changements sont :

- un plan comptable plus détaillé et harmonisé ;
- un compte de résultat à plusieurs niveaux ;
- une comptabilisation des immobilisations améliorées ;
- une introduction des comptes d'investissements (préavis) ;
- des règles d'amortissement des immobilisations plus strictes et conforme à leur durée d'utilisation économique ;
- des états financiers obligatoires (tableau de flux de trésorerie).

En complément du préavis, nous relevons les points suivants :

Introduction

Le budget 2025 prévoit une augmentation des charges conséquentes par rapport aux comptes 2023 (+ CHF 601'433, + 38,33%). Les causes principales en sont :

- L'impact des nouvelles règles de la péréquation ;
- Le versement exceptionnel au Canton du montant des dispenses des abris PCI;
- Le renforcement des dépenses d'entretien du patrimoine (routes, mobilier, matériel hydrantes, mise à jour de servitudes, etc.) ;
- L'augmentation de la dette (environ + CHF 500'000 en 2024) et des intérêts ;
- L'augmentation de notre participation à la RADEGE ;
- La mise à jour des amortissements sur les divers investissements (réaménagement de la route du village et Le Giron p.ex.) ;
- Adaptation des salaires au coût de la vie.

Taxes PCi

Les taxes de compensation pour dispenses d'abri PCi pour un montant de CHF 123'680 doivent être ristournées au Canton. Ce montant n'est pas couvert par des liquidités, et devra faire l'objet d'un emprunt. Cette situation est due à des taxes de dispenses d'abri PCi qui n'ont jamais été perçues par la Commune par le passé et pour lesquelles certains bâtiments n'existent même plus !

Amortissement des investissements

L'amortissement des préavis augmente de CHF 31'870 par rapport à 2023, dont plus de 50% est due à l'amortissement du réaménagement de la route du village (CHF 16'670) et 25% à l'amortissement du poste Le Giron (CHF 8'420). Ce poste « Le Giron » pour un montant de CHF 243'938 figurerait au bilan et correspondrait à un reliquat issu de l'aménagement/mise en place du quartier du Giron effectué au début des années 2000 et qui doit être amorti. Ce montant est associé à la parcelle où se trouve la place de jeu, classée en zone d'utilité publique.

Augmentation de la dette

L'augmentation continue de la dette (+CHF 500'00 environ en 2024) et des intérêts passifs pèsent également sur le budget. Des mesures ont été prises par la Municipalité pour stabiliser les intérêts en les répartissant entre des taux à moyen et court terme.

Epuration et déchets

Afin de combler les déficits du réseau d'épuration (CHF 105'230) et des déchets (CHF 7'550), des solutions doivent être trouvées rapidement. A cet effet, de nouveaux règlements sur l'épuration des eaux et la gestion des déchets sont en cours d'élaboration, lesquels ne seront malheureusement pas sans répercussion sur le portemonnaie de nos habitants. A l'avenir, ces nouveaux règlements devraient ramener des liquidités. La date de leur mise en application n'est toujours pas connue.

A noter que ces deux postes sont censés être autoporteurs (financés par les taxes prévues à cet effet) et non prélevés sur des fonds de réserve.

Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement prévue au budget 2024 était négative, celle prévue au budget 2025 l'est encore d'avantage en raison notamment du versement du solde des dispenses d'abri PCi. Notre commune n'est plus en mesure d'assumer financièrement les charges du ménage courant et les investissements (préavis) sans recourir à des emprunts. Cette situation devrait s'améliorer après que les taxes de compensation PCi seront restituées au Canton mais elle n'en demeurera pas moins critique.

Conclusion

L'entretien du patrimoine est un poste majeur dans le budget (CHF 250'210). Bien que négliger notre patrimoine le péjorera, nous préconisons une **utilisation réfléchie et plus que raisonnée des dépenses d'entretien** tant que la situation financière de la commune ne s'améliore pas.

Les dépenses d'investissements prévues en 2025 totalisent CHF 115'000 réparties entre 3 préavis (Petites-fauconnières, parking, cimetière). La commission de gestion préconise de **prioriser ces investissements en fonction de leur urgence et de les répartir sur plusieurs années.**

La rénovation du toit du clocher devrait également être incluse dans cette planification, ces travaux étant discutés déjà depuis de nombreuses années. A noter également que le réaménagement de la route du village est presque terminé mais des dépassements, liés à des imprévus, ont eu lieu de l'ordre de CHF 100'000. Une partie de ce montant sera peut-être couverte par un subside cantonal, mais le reste devra être financé d'une manière ou d'une autre.

La commission de gestion constate également que sur le ménage courant, l'écart entre le budget 2024 – 2025 ne se creuse pas, au contraire, se réduit de 4.25% en faisant abstraction de la participation exceptionnelle des dispenses PCi et de la nouvelle péréquation. Signe plutôt encourageant au regard des augmentations citées en introduction.

La commission de gestion ne peut qu'encourager la Municipalité à **rechercher à court terme des mesures d'économie et des actions concrètes pour dégager d'autres liquidités** pour pallier la marge négative d'autofinancement actuelle.

La Commission de Gestion se demande si des pistes pour améliorer la situation financière sont concevables telles que l'augmentation du point d'impôt, la révision du loyer du collège ou la vente d'immobilisation, etc.

Au vu de ce qui précède, le Budget 2025 est considéré comme justifié et maîtrisé eu égard aux circonstances du moment, en conséquence de quoi, la commission de gestion recommande au Conseil d'accepter le contenu du budget tel que présenté :

Orges, le 28 novembre 2024

Le rapporteur : Steeve Duvoisin

Signature des membres de la Commission de gestion :

Gwenaël Cochand



Denis Ruch



Olivier Perrin



Steeve Duvoisin

